

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1382

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

Au début du septième alinéa, substituer au nombre :

« Deux »

le mot :

« Quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à augmenter le nombre représentants des salariés élus au sein des conseils d'administration des sociétés France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et Institut national de l'audiovisuel. La création de la holding France Médias aura un impact significatif sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés de ces sociétés, c'est pourquoi les rédacteurs de cet amendement considèrent que la voix des salariés doit être mieux prise en compte au sein des conseils d'administration.